LES PLAGES

Qualité de l'eau de baignade

Vous pouvez vous baigner en toute sérénité dans le lac Bourget ! Il est en effet tout à fait propre à la baignade, comme l'attestent les prélèvements qui sont régulièrement réalisés pour surveiller la qualité de l'eau.

Publié le 22 février 2021
Dernière modification le 12 octobre 2026

Un contrôle permanent

Chaque saison, nous missionnons un laboratoire afin de contrôler la qualité de l'eau du lac, afin de vous garantir une baignade 100 % sûre et agréable. Plusieurs prélèvements sont effectués dans les eaux qui baignent les plages. En 2020, sur les 63 tests menés en différents points du lac répartis sur plusieurs jo urs au cours de l'été, 59 concluaient que l'eau était de bonne qualité (4 seulement relevaient une eau de qualité moyenne). Les résultats sont à retrouver dans la rubrique "Télécharger" de cette page.

Par ailleurs, le Ministère chargé de la santé réalise chaque année des prélèvements pour connaître la qu alité des eaux de baignade en France. Retrouvez les résultats des 4 dernières années ici (https://baignades.sante.gouv.fr/baignades/genererPDF.do?gen=yes&am1=checkbox&am2=checkbox&am3=checkbox&am4=checkbox&selDpt=073&selEau=DOUCE&image.x=33&image.y=2) !

Enfin, l'INRAE (Institut national de la recherche agronomique) assure le suivi continu des principaux par amètres physico-chimiques du lac (mission confiée par le CISALB, Comité intercommunautaire pour l'as sainissement du Lac du Bourget). Ses rapports annuels sont à retrouver sur le site du CISALB (https://ww w.cisalb.fr/Rapports-annuels-suivi-lac-du-Bourget) !

80 % des eaux usées qui se retrouvaient dans le lac en cas de fortes intempér ies par débordement des canalisations sont désormais stockées dans le bassi n des Biâtres. Pour un lac encore plus propre !

La puce du canard

Quand la température de l'eau dépasse les 18 - 20°, les larves d'un parasite du canard peuvent être libér

ées en grand nombre dans le lac. C'est ce que l'on appelle "la puce du canard". Sans aucun danger pour l a santé, elle peut néanmoins occasionner des éruptions cutanées passagères.

Nous coordonnons chaque année des interventions afin d'entraver le développement de ces parasites. De votre côté, vous pouvez adopter certaines bonnes pratiques :

- limitez votre temps de baignade dans les eaux peu profondes,
- douchez-vous immédiatement après la baignade,
- séchez-vous énergiquement avec votre serviette,
- évitez de vous gratter en cas de piqûre.

Une enquête sur la puce du canard

Si vous rencontrez ce phénomène durant la baignade, vous êtes invités à participer à une enquête en li gne de déclaration de piqûre. Ceci permet d'en suivre l'évolution dans le temps et d'améliorer les moyen s mis en œuvre pour lutter contre.

- **Je participe à l'enquête sur la puce de canard ici ! (https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=qjmQG5NrSEGNiQI__qlYHHF4Xf8LBtFBqZi_tOV0UoJUOE1FS0s4MVIHSUQyVDA5UII3TERVMlNZMy4u)**

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Les plages du territoire

SUR INTERNET

- CISALB (https://www.cisalb.fr/)

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.